

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 juin 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Frédéric BOUSQUET représenté par Solange BIAGGI - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandra DALBIN représentée par Kheïra ZENAFI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Jean-Claude DELAGE représenté par Nathalie FEDI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Bernard JACQUIER - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Vincent GOMEZ représenté par Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE représenté par Alain CHOPIN - Eric LE DISSES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Louisa HAMMOUCHE - Marie-Louise LOTA représentée par Daniel HERMANN - Bernard MARTY représenté par Marc POGGIALE - Florence MASSE représentée par Eric SCOTTO - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Isabelle SAVON - Gérard POLIZZI représenté par Lisette NARDUCCI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Michel AZOULAI - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE - Patrick VILORIA représenté par Marie-Christine CALATAYUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick Mennucci - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Jean ROATTA - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 031-356/18/CT

■ Attribution d'une subvention au Pôle OPTITEC - Approbation d'une convention

Avis du Conseil de Territoire

DGDE 18/16405/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'innovation et le développement des filières d'avenir.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Présentation du Pôle :

Couvrant les filières Photonique et Imagerie, le Pôle OPTITEC réunit 220 membres dont 125 entreprises. 63 % des membres sont basés en Région Sud (PACA), 21 % en Occitanie et 16 % sont situés hors territoire. Parmi les 125 entreprises, on compte 69 TPE, 45 PME, 6 ETI et 5 grands groupes.

La stratégie du Pôle OPTITEC s'articule autour de trois grandes ambitions :

- la transformation de la R&D réalisée par les entreprises et laboratoires en création de valeur et de croissance ;
- une dynamique de croissance de la filière à l'horizon 2022 (passage en 10 ans de 10.000 à 24.000 emplois) ;
- la visibilité du Pôle en tant que cluster européen « Photonique et Imagerie » sur l'arc méditerranéen et le grand sud-est.

L'activité du Pôle vise quatre Domaines d'Activité Stratégique (DAS) :

- Défense et Sécurité : imagerie hyperspectrale, réalité virtuelle ou augmentée, imagerie infrarouge, radars optiques...
- Santé et Médical : imagerie multimodale, optique adaptative, imagerie x, spectroscopie,...
- Smart Cities : LEDs, fibre optique, photovoltaïque...
- Industrie du futur : capteurs, usinage laser, métrologie, contrôle en ligne...

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Le programme d'action 2018 du Pôle OPTITEC couvre les domaines d'intervention traditionnels des Pôles de compétitivité : développement du réseau et animation de la communauté des membres – Innovation et R&D – Europe et International – Emploi et Formation.

Le développement du réseau et l'animation de la communauté des membres du Pôle

En 2018, le Pôle OPTITEC souhaite renforcer le travail d'animation des membres, en proposant plusieurs formats de rencontres :

- Grands événements combinant conférences, rencontres BtoB et show rooms sur des thématiques liées aux DAS.
- Plusieurs workshops de sensibilisation ou de formation sur des thématiques spécifiques en lien avec les DAS. Pour animer ces workshops, le Pôle mobilisera des intervenants de haut niveau pour traiter d'aspects particulièrement techniques. D'autres pôles ou clusters pourront y être associés.
- Des rencontres individuelles régulières.

Une réflexion est en cours sur l'évolution des outils de communication en direction des adhérents. L'annuaire sera refondé selon un format plus attractif et efficient.

Il s'agira également de poursuivre les partenariats avec d'autres Pôles ou clusters, à l'échelle géographique ou dans une logique de coopération technologique (colabellisation de projets...).

Le programme d'action du Pôle OPTITEC prévoit également un service personnalisé pour favoriser la croissance des entreprises, portant par exemple sur les opportunités marchés, la commercialisation d'un produit issu de la R&D, le lancement d'un nouveau produit, l'optimisation en terme d'organisation ou de RH...

Innovation et R&D

Le Pôle propose à ses membres les actions suivantes :

- Ingénierie de projets innovants et industriels : aide à la définition des projets, identification des guichets de financement adaptés, recherche de partenaires, analyse du marché et du modèle économique, montage du consortium, valorisation moyennant une communication adaptée...
- Une procédure de labellisation en phase avec la charte de qualité proposée par la DGE.

- Animation de plates-formes mutualisées : après une année de test en 2016, la Plate-forme européenne Mutualisée sur l'Optique Adaptative installée à Marseille a réellement commencé à fonctionner en 2017. En 2018, la plate-forme sera un support pour les actions suivantes : formation continue, location de matériel et utilisation du banc R&D, partenariat avec l'Hôpital de la Timone, projets de recherche. La plate-forme OLISE basée à Nîmes est orientée vers les systèmes d'imagerie et infrarouges, elle permet la caractérisation de systèmes optoélectroniques et la mise au point de nouvelles caméras.

Enfin, la plate-forme LIGHT2SHARE a vocation à mettre en relation offreurs et utilisateurs d'équipements technologiques pour des usages de test et de développement de nouveaux process. Après la validation des aspects juridiques, la plate-forme a été finalisée en novembre 2017. Une vingtaine d'offres est répertoriée à ce jour. Une campagne de promotion du dispositif vient d'être lancée.

Europe et International

Le Pôle OPTITEC propose différents types d'actions pour promouvoir la filière Photonique et Imagerie à l'international :

OPTITEC accompagne les adhérents aux salons phares technologiques et applicatifs. La participation aux salons permet en effet aux adhérents de renforcer leur visibilité auprès de clients potentiels et de favoriser leur développement à l'export.

Pour 2018, OPTITEC a d'ores et déjà confirmé sa participation à 3 salons internationaux : Photonics West (San Francisco), Eurosatory (Paris) et Vision (Stuttgart). Par ailleurs, le Pôle proposera à ses membres une mission partenariale à Singapour. Pour chacune des manifestations, les PME seront encadrées sur un stand collectif au sein du Pavillon France et bénéficieront d'un service clé en main.

Il convient de noter qu'OPTITEC est actuellement le seul pôle européen ayant un bureau permanent à Bruxelles.

Afin d'optimiser davantage sa stratégie à l'international, le Pôle a fait réaliser une étude par le cabinet IN EXTENSO, qui a permis, entre autres, de valider les zones géographiques prioritaires.

Les partenariats avec les clusters et associations européennes seront poursuivis. Enfin, le projet européen EPRISE, mené par un consortium de partenaires issus de 8 pays et sélectionné par la Commission européenne en 2016, est piloté par le Pôle OPTITEC.

Emploi et Formation

Le Pôle souhaite renforcer son implication sur les thématiques de l'emploi et de la formation des salariés, au travers de trois types d'actions :

- Identification et analyse des besoins de formation continue en Photonique et Imagerie : participation active aux études conduites par l'État et la Région, constitution d'un groupe de travail...
- Organisation de modules de formation inter- et intra-entreprises.
- Montage de projets structurants pour renforcer et valoriser l'offre de formation en Région Sud : partenariat avec l'Ecole Centrale de Marseille pour la mise en place d'une plate-forme de formation.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle OPTITEC, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à 65.000 euros, représentant 6,41 % du budget prévisionnel 2018 d'un montant de 1.013.632 euros.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 45.000 euros seront pris en charge par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- 20.000 euros seront pris en charge par le Territoire du Pays d'Aix.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le projet de délibération portant sur l'attribution d'une subvention de 65.000 euros au titre de l'année 2018 au Pôle OPTITEC.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique ;
- Que le Conseil de Territoire doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération portant sur à l'attribution d'une subvention de 70.000 euros au titre de l'année 2018 au Pôle OPTITEC.

Présents	100
Représentés	35
Voix Pour	120
Voix Contre	0
Abstentions	14
Ne prend pas part au vote	1

Se sont abstenus :

René AMODRU - Loïc BARAT - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Ne prend pas part au vote :

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018